



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103248</b>	De <b>M. Rudy Salles</b> ( Union des démocrates et indépendants - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >politique à l'égard des handicapés	<b>Analyse</b> > syndrome d'Asperger. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>07/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diagnostic du syndrome d'Asperger. Cette maladie est un désordre du développement d'origine neurobiologique qui concerne plus fréquemment les garçons que les filles, et qui affecte essentiellement la manière dont les personnes communiquent et interagissent avec les autres. Actuellement, les critères établis pour diagnostiquer le syndrome d'Asperger ne permettent pas d'identifier la maladie de façon systématique, et la méconnaissance de ce handicap entraîne la prescription de traitements non adaptés qui peuvent aggraver la situation des patients. Les familles touchées rencontrent de nombreuses difficultés, comme par exemple l'obtention d'un financement pour des prises en charge pourtant recommandées par la Haute autorité de santé (HAS), ou le manque de formation dans l'accompagnement des professionnels. Il souhaiterait donc connaître ses intentions en la matière.